

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>BLACKHAWK™ 5011 LIQUID ASPHALT COATING SG</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucun(e)(s).
<b>Utilisation recommandée</b>	Non disponible.
<b>Restrictions d'emploi recommandées</b>	Aucun connu.
<b>Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur</b>	
<b>Nom de la société</b>	ErgonArmor, a division of Ergon Asphalt & Emulsions, Inc.
<b>Adresse</b>	2829 Lakeland Drive Jackson, MS 39232 États-Unis
<b>After hours telephone number</b>	1-800-222-7122
<b>Normal work hours telephone number</b>	1-877-982-7667
<b>Site web</b>	www.ergonarmor.com
<b>E-mail</b>	sds@ergon.com
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC: Amérique du Nord 1-800-424-9300 International 1-800-527-3887
<b>24-hour telephone number</b>	
<b>Informations sur les heures ouvrées</b>	8:00 A .m. à 5:00 P .m.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 3
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1
	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Catégorie 3 effets narcotiques
	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non classé.	
<b>Dangers définis par l'OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement** Danger**Mention de danger** Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Énoncés de précaution

### Prévention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. En cas d'incendie : utiliser le moyen approprié pour l'extinction.

### Stockage

Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun connu.

### Informations supplémentaires

Aucun(e)(s).

## 3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	en %
ASPHALT		8052-42-4	60 - 70
ESSENCES MINERALES		8052-41-2/64742-48-9	30 - 40
Autres composants sous les niveaux déclarables			17.52

## 4. Premiers secours

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### Principaux symptômes/effets, aigus et différés

May cause skin dryness or cracking. Irritation de la peau. Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition peuvent inclure essoufflement, somnolence, céphalées, confusion, perte de coordination, troubles de la vision et vomissements. Ils sont réversibles à l'arrêt de l'exposition. Essoufflement. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Étourdissements. Perte de connaissance. May cause mild irritation including stinging, watering, and redness.

### Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Moyens d'extinction inappropriés

Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

### Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### Risques généraux d'incendie

Liquide et vapeurs inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel superflu. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Utiliser une matière non combustible telle que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Cette matière peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit à présenter une limite d'exposition recommandée telle que PEL, TLV, etc. À notre connaissance, les autres constituants n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues.

#### États-Unis . OSHA Table Z-1 Permissible Exposure Limits (PEL) for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Matière	Type	Valeur
BLACKHAWK™ 5011 LIQUID ASPHALT COATING SG	PEL	2900 mg/m <sup>3</sup>
		500 ppm

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Matière	Type	Valeur
BLACKHAWK™ 5011 LIQUID ASPHALT COATING SG	VME	100 ppm

Composants	Type	Valeur	Forme
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	VME	0.5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée inhalables.

#### États-Unis . NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards Recommended Exposure Limits (REL)

Matière	Type	Valeur
BLACKHAWK™ 5011 LIQUID ASPHALT COATING SG	Plafond	1800 mg/m <sup>3</sup>
	VME	350 mg/m <sup>3</sup>

Composants	Type	Valeur	Forme
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	Plafond	5 mg/m <sup>3</sup>	Fumée.

### Valeurs limites biologiques

#### ACGIH Biologist altistumisindexit (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
ASPHALT (CAS 8052-42-4)	2.5 µg/L	1-Hydroxypyrene, avec hydrolyse (1-HP)	Urine	*

\* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

**Autre** Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

### Considérations générales d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Viscous liquid
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brown - black
<b>Odeur</b>	légère odeur de pétrole
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	148.89 °C (300 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 37.8 - < 60.0 °C (> 100.0 - < 140.0 °F) Cleveland coupe ouverte
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>Limite d'explosivité inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.
<b>COV</b>	0.02 en % évalué

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

<b>Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## 11. Propriétés toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Repeated exposure may cause skin dryness and cracking. Irritation to respiratory system. Provoque une sévère irritation des yeux. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes d'une surexposition peuvent inclure essoufflement, somnolence, céphalées, confusion, perte de coordination, troubles de la vision et vomissements. Ils sont réversibles à l'arrêt de l'exposition. Nausée, vomissements. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Perte de connaissance. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit	Espèce	Résultats d'essais
BLACKHAWK™ 5011 LIQUID ASPHALT COATING SG		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	330600 mg/kg
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
ASPHALT (CAS 8052-42-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut être irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucun(s) connu(s).
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ASPHALT (CAS 8052-42-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
ESSENCES MINÉRALES (CAS 8052-41-2/64742-48-9)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

#### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

N'est pas listé.

# États-Unis. Rapport du Programme de toxicologie national (National Toxicology Program, NTP) sur les substances cancérigènes.

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

Cancérogène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Non disponible.

**Autres informations** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Produit	Espèce	Résultats d'essais	
BLACKHAWK™ 5011 LIQUID ASPHALT COATING SG			
<b>Aquatique</b>			
Crustacé	CE50	Daphnie	2939.8572 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	12194.8398 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	CE50	Daphnie	43800 mg/l, 48 heures évalué
Poisson	CL50	Poisson	29500 mg/l, 96 heures évalué

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Autres effets néfastes** Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions relatives à l'élimination** Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Incinérer la matière sous des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Ne pas incinérer de récipients scellés. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Lorsqu'il est mis au rebut, ce produit doit être considéré comme un déchet inflammable de type D001 selon la Loi américaine sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA, Ressource Conservation and Recovery Act). Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Réglementations locales relatives à l'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** D001 : Déchet inflammable de point d'éclair < 60 °C (140 °F)  
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

**Emballage contaminé** Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. Informations relatives au transport

**Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)**

**Numéro ONU**

UN1999

**Nom d'expédition des Nations unies** GOUDRONS LIQUIDES

**Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe** Combustible Liquid

**Danger subsidiaire** -

**Label(s)** 3

**Groupe d'emballage** III

**Dangers pour l'environnement**

**Polluant marin** Non.

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450 L): Not regulated as a hazardous material. (49 CFR 173.121)

**Clauses spéciales** B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29

**Exceptions de colisage** 150

**Colisage pas en vrac** 203

**Colisage en vrac** 242

**IATA**

**UN number** UN1999

**UN proper shipping name** Tars, liquid

**Transport hazard class(es)**

**Class** 3

**Subsidiary hazard** -

**Packing group** III

**Environmental hazards** No.

**ERG Code** 3L

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Other information**

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.

**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

**IMDG**

**UN number** UN1999

**UN proper shipping name** Tars, liquid

**Transport hazard class(es)**

**Class** 3

**Subsidiary hazard** -

**Packing group** III

**Environmental hazards**

**Marine pollutant** No.

**EmS** F-E, S-E

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non établi.

**IATA; IMDG**





## Informations générales

If shipped by ground in individual containers that are less than 119 gallons (450 L): Not regulated as a hazardous material (49 CFR 173.121). If shipped by vessel in individual containers that are less than 119 gallons (450 L) each, then IMDG 2.3.2.5 exception applies. Not subject to the provisions for marking, labelling, and testing of packages. "Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code."

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales des Etats-Unis d'Amérique

Tous les composants figurent dans l'inventaire TSCA de l'EPA, États-Unis.  
Ce produit est une « substance chimique dangereuse » conformément à la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques (TSCA)

Tous les composants du mélange de l'inventaire TSCA 8(b) sont désignés comme « actifs ».

#### TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Sous-partie D)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

ASPHALT (CAS 8052-42-4) Listé.  
ESSENCES MINÉRALES (CAS 8052-41-2/64742-48-9) Listé.

#### SARA 304 Signalement urgent de rejet/déversement

Non réglementé.

#### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

N'est pas listé.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

N'est pas listé.

#### Produit chimique dangereux SARA 311/312

Oui

#### Catégories de danger définies

Matières inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)  
Corrosion ou irritation cutanée  
Lésion oculaire grave ou irritation oculaire  
Mutagénicité sur les cellules germinales  
Cancérogénicité  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

#### SARA 313 (établissement de rapport TRI)

Non réglementé.

### Autres réglementations fédérales

#### Loi sur l'assainissement de l'air (Clean Air Act, CAA), Section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (PAD)

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

#### Loi américaine sur la propreté de l'air (Clean Air Act), rubrique 112(r), Prévention d'un dégagement accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

#### Loi des États-Unis sur la sécurité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act, SDWA)

Non réglementé.

### Règlementations des états américains

#### États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

ESSENCES MINÉRALES (CAS 8052-41-2/64742-48-9)

#### Proposition Californie 65



**ATTENTION** ATTENTION : Ce produit contient une substance chimique connue de l'État de Californie comme provoquant le cancer et des malformations à la naissance ou d'autres effets nocifs pour la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Inventaires Internationaux

#### Pays ou région

Australie

#### Nom de l'inventaire

Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)

#### Sur inventaire (oui/non)\*

Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Oui
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
Taiwan	Taiwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

## 16. Autres informations, y compris date de préparation ou de dernière révision

<b>Date de publication</b>	le 22-Novembre-2023
<b>N° version</b>	01
<b>Autres informations</b>	HMIS® est une marque déposée et une marque de service de la NPCA.
<b>Classement des dangers selon la NFPA</b>	Santé: 2 Inflammabilité : 2 Instabilité : 0
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.
<b>Informations de révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : noms commerciaux de substitution Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples Données réglementaires : États-Unis Données réglementaires relatives au danger : Inventaires internationaux GHS: Classification